

Certificat en vertu de l' article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l' étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

56/44577/1397576

I.2 Type d'opérateur

- Operateur
 Groupe d' opérateurs

I.3 Opérateur

BIONATURE

PARC D'ACTIVITÉS DE L'ESTUAIRE
56190 ARZAL
France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS

FR-BIO-01
Lieudit Lamothe Ouest,
32600 L' Isle Jourdain
France

Aliments pour animaux de ferme

T 21 O + (bassine et seau)

T 85 (liquide)

T21 (granulé)

T21 (liquide)

T21 (semoulette)

T50 (liquide)

Distributeur

A.N.D. 500 AIL

A.N.D. 500 AIL bloc carré

A.N.D. 500 bolus

Peut être utilisé en agriculture biologique
Peut être utilisé en agriculture biologique

Peut être utilisé en agriculture biologique
Peut être utilisé en agriculture biologique
Peut être utilisé en agriculture biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l' opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

18/05/2022 - L'Isle Jourdain
Le Directeur Général,
Thierry STOEDZEL

Signature



I.8 Validité

Certificat valide du **17/05/2022** au **31/03/2024**

L' authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées sur notre site internet www.ecocert.fr

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite

